



Extrait du L'École Émancipée

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article117>

# Pour un plan d'urgence contre la précarité !

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - ARCHIVES - Congrès National de Clermont-Ferrand - Contributions au débat -



Date de mise en ligne : jeudi 1er mars 2007

---

L'École Émancipée

---

Des milliers de précaires sont au chômage dont 1/3 au rmi parmi ceux qui n'ont pas été réemployés ces dernières années. Le plan Sapin n'a pas permis de résorber la précarité et celle-ci est encore plus importante. Seulement 40 % des ayants droits ont été titularisés par examens professionnels ou concours réservés. Dans le même temps la précarité s'est reconstituée plus vite que le nombre de titularisations. La Fsu ne devait pas apporter sa caution politique à ce plan en le signant, même si sa responsabilité était de faire en sorte qu'il concerne le plus de monde possible. Le constat n'est pas brillant face à des gouvernements qui utilisent l'arme de la précarité contre les statuts. Il convient donc pour le Snes de mobiliser l'ensemble de la profession autour de revendications fortes et unifiantes pour redonner aux non titulaires l'envie de se battre et faire prendre conscience aux titulaires que la précarité les concerne directement en tant que laboratoire de la déréglementation. Le Snes doit demander comme il l'a fait dans le cadre de l'intersyndicale des mesures de titularisations pour tous dans les corps de la fonction publique. Pour cela, une autre transposition de la directive européenne dont a découlé la mise en place du CDI doit être revendiquée : abrogation du Cdi et titularisation des personnels actuellement en Cdi (mage ou contractuels), élargissement de cette disposition aux nombreux collègues laissés en marge du cdi. Cette mesure de titularisation dans le corps des certifiés doit être complétée par l'entrée en deuxième année d'IUFM des autres non titulaires. Il est évident que ce dispositif ne sera efficient que si le nombre de recrutement externe est lui aussi augmenté de façon significative et que l'interdiction du recours à de nouveaux précaires, sous quelque forme que ce soit, est inscrite dans la loi. Il convient aussi d'améliorer de façon significative la situation des TZR pour aller vers de vrais titulaires remplaçants avec des droits et une reconnaissance tant en terme de rémunération que de bonifications pour les mutations. Ce plan d'urgence doit être porté par l'ensemble du Snes avec force du s1 au s4. Il doit s'accompagner d'une vaste campagne de syndicalisation des précaires. Le travail en intersyndicale doit être favorisé. Cette bataille est vitale pour l'ensemble de la profession ! Valérie Dadi, Laurent Boiron, Jean-Marie Barbazanges, Vincent Mazzaron, Véronique Correch, Ecole émancipée.